



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir ; je le publie sur l'heure.

Du mardi 9 octobre 1792.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Londres.* Dimanche matin, M. de Calonne arriva à Douvres, venant de Bruxelles. Ayant appris que M. Pitt étoit au château de Walmers, il s'y rendit aussi-tôt, & ils eurent ensemble une assez longue entrevue. Il a confirmé les nouvelles que nous avons rapportées (la prise de Meaux par Brunswick, 25,000 Français faits prisonniers, &c.) & s'est ensuite justifié d'avoir abandonné les princes. Je suis parvenu, a-t-il dit, à assurer le succès d'une invasion en France : ma tâche est remplie. Personne assurément ne lui contestera la gloire dont le couvre cette noble entreprise ; mais s'il s'est retiré volontairement, ou s'il a été chassé d'auprès des principes, est encore un problème insoluble. Le public prétend que ses intrigues avec madame de Balby l'ont fait disgracier. Il se propose de passer en Italie.

*De Nimegue, ce 26 septembre.* La lettre suivante, qu'on a fait imprimer dans plusieurs gazettes, entretiendra l'Allemagne d'une fête en l'hon-

neur du roi de Prusse, non pas au château de Tuileries, comme les Condé & les Bouillé l'avoient promis au duc de Brunswick, mais simplement à Nimegue. . . . La seule chose remarquable est l'époque de la fête. Elle a eu lieu le 25 septembre, tandis que l'armée prussienne en France, songeoit à précipiter sa retraite, & à quitter un sol qui devenoit son tombeau.

« Je ne saurois m'empêcher de vous faire part de la satisfaction particulière que j'ai goûtée hier dans cette ville, ayant été témoin oculaire de la fête solennelle qui y a été célébrée par la brigade prussienne d'Anspach ; sous la conduite de son digne chef, M. le colonel de Reitzerstein, à l'occasion du jour anniversaire de la naissance de S. M. le roi de Prusse. Cette fête commença par un bal, auquel tous les officiers, tant civils que militaires de la ville, avoient été invités. Vers les 9 heures, 24 coups de canon donnèrent le signal à des artificiers pour faire jouer le beau feu d'artifice qui avoit été composé & dirigé par le capitaine d'artillerie attaché à la dite brigade, & dans lequel on admira

sur-tout une pyramide de feu qui indiquoit distinctement l'année & le jour de la naissance du roi avec cette inscription : *Pour le bonheur & le bien-être de nous tous* ; ainsi qu'une autre pyramide qui représentoit l'aigle-noire & les armes du saint-empire avec les chiffres F. W. R. B. Le feu d'artifice fut suivi d'un souper splendide de plus de 150 couverts ; pendant lequel les santés du roi, du prince d'Orange, & de toute sa sérénissime maison furent portées au bruit des fanfares. Au sortir de table, la compagnie reprit le divertissement du bal, qui fut poussé jusques bien avant dans la nuit, après quoi les officiers de la brigade d'Anspach se séparèrent en faisant tous les vœux les plus ardens pour la conservation des jours de S. M. le roi de Prusse, leur bien aimé & très-gracieux souverain. »

F R A N C E.

*De Lille. — Proclamation du conseil de guerre, tenu à Lille le premier octobre, l'an premier de la république française.*

Vous le voyez ! un ennemi atroce ne veut pas vous gouverner, il veut vous exterminer : courage ! redoublez de zèle contre les incendies : envoyez dans les campagnes libres, vos tendres épouses, vos chers enfans ; défendez vos habitations des flammes ; soyez assurés, soyez absolument certains que la république, riche de ses vastes domaines & des propriétés des infâmes émigrés, fera rebâtir vos maisons, vous indemnifera de toutes vos pertes ! Le conseil de guerre en prend de rechef l'engagement au nom de la nation entière, libre enfin de ses tyrans.

Par ordre du conseil de guerre.

Signé POISSONNIER, secrétaire-greffier.

Paris. Les commissaires du Temple ont rendu compte à la commune, de la mission qu'ils avoient reçue d'annoncer à Louis XVI & à sa femme, que la royauté étoit abolie en France. Louis XVI n'en a pas montré le moindre étonnement. Les officiers ont cherché à le faire sortir de son apathie,

en y ajoutant quelques reproches, en lui faisant considérer que c'étoit à ses crimes qu'il devoit seul imputer sa chute, & par suite peut-être celle de tous les rois de l'Europe ; il n'en a pas paru plus affecté. Il paroît que la royauté lui pesoit beaucoup, & l'on fait que depuis long-temps, il l'autoit bien troquée contre un rang plus obscur, mais libre. Son épouse peut-être, ou au moins en apparence, plus sensible que lui, a montré quelqu'altération.

§. François de Neuf-château a refusé le ministère de la justice & en a remercié l'assemblée. On passera à un autre scrutin. Il faut observer que pendant que la convention exige que les sections fassent leurs élections par scrutin secret, elle ne se croit pas enchaîné par cette loi, car elle fait les siennes à haute voix & par appel nominal.

§. Le président de la commune siégeoit avant-hier avec le sabre au côté ; un membre le trouve mauvais & demande que le président dépose son sabre : Nous sommes, s'écrie un autre, les hommes du 10 août. Vifs applaudissemens ; le président garde son sabre.

§. Plusieurs citoyennes de Paris se sont présentées hier au conseil-général de la commune, pour lui demander la permission de former un bataillon de piquières. Cette pétition-là étoit assurément très-patriotique, mais elle n'en étoit pas moins inconsidérée & très-irréfléchie. Aussi M. Santerre a-t-il observé que les femmes sont faites pour rester dans leur ménage, & qu'elles sont destinées, non à ôter la vie, mais à la donner. Sur son avis, le conseil a très-sensément passé à l'ordre du jour.

§. Dans cette même séance il a été arrêté que les portes extérieures du Temple seroient fermées toute la journée. Cette mesure a été prise sur la proposition de M. Manuel. « En passant, a-t-il dit, dans la » rue du Temple, j'ai vu des illuminations, une » porte cochère ouverte & une sentinelle en dehors. » C'est le logement de Louis. . . Il faudroit y » mettre un guicher. On m'a donné ce soit un mé- » moire pour bougies & lampions qui monte à

15,000 livres. Il faut que la porte extérieure soit fermée. Il n'est pas nécessaire de faire tant d'illuminations. On ne s'en servoit pas pour les prisonniers de la Bastille; & l'on fermoit les portes à cinq heures. Il faut que les étrangers soient obligés de demander à trois ou quatre maisons voisines où est la tour du Temple. »

§. MM. Creuzé de la Touche & Marquis, ci-devant membres de la haute cour nationale, viennent de publier d'excellentes réflexions sur les entraves que cet établissement a éprouvées dans l'exercice des fonctions qui lui étoient confiées. Il paroît que la principale cause des lenteurs qu'on lui a reprochées, étoit dans les loix mêmes. C'est d'ailleurs à tort qu'on avoit dit dans l'assemblée que cette haute cour a coûté sept millions. Dans une lettre que M. Creuzé vient de nous écrire, à ce sujet, cet excellent citoyen assure que les dépenses de cet établissement ne montoient pas à 600 mille livres.

§. Séance des Jacobins, des 5 & 7 octobre. Plainte sur ce que la convention témoigne de la défaveur à la commune de Paris, dont l'esprit est bon dans la majorité. Toutes les sections, & notamment celle des Lombards, sont taxées de faire faction contre la liberté. On remarque que la convention, en traitant de la souveraineté du peuple, n'a passé à l'ordre du jour que lorsqu'il a été question de l'élection du maire : ciretur qui cependant a été appuyée par un membre qui a prétendu que l'assemblée devoit se borner à présenter des articles constitutionnels, qui seroient approuvés ou rejetés par le peuple. Question : Le peuple peut-il rappeler ses députés ? Oui, dit Chabot : murmures ; Chabot n'en crie que plus haut, qu'il prêchera l'insurrection si les députés du peuple attentent à sa souveraineté. Arrêté qu'on enverra la liste de ceux qui assistent aux séances. Annonce de la levée du siège de Lille : grande joie, applaudissemens. Dénonciation d'un membre accusé d'avoir dit que la députation de Paris étoit composée de brigands

& de scélérats. Je ne m'en dédis pas, reprend l'accusé, ce que j'ai dit, ja le répéterai. Tumulte, bientôt apaisé par l'assemblée. Collot d'Herbois propose de mettre l'accusé sous la fauve-garde de la députation de Paris, persuadé que le peuple souverain saura la respecter. Oui, oui, s'écrie-t-on de tous les côtés de la salle, il faut de plus que le nom de l'accusé soit inscrit au procès-verbal. L'inscription de Maurice, étudiant en droit est arrêtée. Le citoyen Tombe déclare qu'indépendamment des décisions, & de la convention & de la commune, il entend procéder aux élections par appel nominal & à haute voix. Diverses motions invitent les représentans à ne point transiger avec la tyrannie. Marat veut qu'on fasse le procès au roi ; Chabot est de cet avis, & soutient que le *juri* d'accusation & non la convention, doit en être chargé, parce que Louis XVI n'est qu'un simple citoyen. On finit par écouter plusieurs renseignemens sur la situation des prisonniers du Temple.

§. Un commissaire du Temple a observé que lorsque Louis XVI & sa famille se promènent dans le jardin, des personnes très-bien mises se mettent aux fenêtres des mansardes des maisons adjacentes, & font des signaux.

Pour éviter ces inconveniens, il propose de faire abatte la grande flèche du milieu de la tour, d'y établir une platte forme où se promèneroient les détenus, de murer les créneaux. Par ce moyen ils ne pourront voir ni être vus, & ils seront en sûreté.

Un membre demande que pour éviter ces nouvelles dépenses, on promène les détenus à la brune. Un autre opine pour que la question soit ajournée à 20 ans.

§. On a suspendu les travaux du camp pendant quarante-huit heures, soit à cause de l'intempérie, soit parce qu'on vouloit faire quelques nouvelles dispositions. Cette suspension a été proclamée tant au camp que dans tout Paris. Les ouvriers n'en demandent pas moins leur paiement, parce que, disent-ils, nous n'avons pas été prévenus régulièrement & assez tôt ; nous protestons de notre obéissance à la loi, mais nous voulons qu'on nous paye à la journée & non à la tâche, parce qu'elle ne produit pas des salaires assez suffisans. On n'avoit

accepté pour travailleurs, avec salaires; que ceux qui consentoient à travailler à la tâche & les autres comme travailleurs bénévoles; mais ceux-ci, en plus grand nombre, veulent être payés à la journée, sauf à travailler comme ils l'entendent.

§. Un ingénieur, qui a visité les travaux du camp, vient de publier que les fortins, les étoiles & les parapets qu'on y a élevés & qui coûtent un argent immense, ne servent qu'à dégrader le terrain sans aucun bien d'utilité; il vote pour la cessation des travaux, & pour que l'on employe les bons pauvres, ceux qui ont réellement besoin d'être secourus, à réparer les routes dégradées par l'artillerie & à ouvrir des canaux. Il voit dans ces rassemblemens autour de Paris, que des occasions très-prochaines d'un soulèvement.

§. La fête qui aura lieu aujourd'hui mardi, en l'honneur de la prise de Chambéry, s'exécutera sur la place de la Révolution, près les Champs-Élysées.

CONVENTION NATIONALE

Présidence du Citoyen Lacroix.

Séance du lundi 8 octobre.

Le département de la Seine inférieure offre 1800 hommes pour voler au secours de Lille; & propose de lever un million sur les contribuables imposés à plus de 500 livres; le mode d'imposition est approuvé par la convention.

Une lettre des commissaires à l'armée du centre, annonce que l'armée prussienne se retire sur Stenay; on lui fait beaucoup de prisonniers. Dumouriez se rend à Grand-Pré, Kellermann, avec 45 mille hommes, se rend à Verdun pour en faire le siège. Nos généraux sont parfaitement d'accord. Le roi de Prusse & les émigrés sont dans la plus grande méfiance. Ce monarque leur a dit, *vous m'avez trompé, cependant je ne vous laisserai pas dans le mauvais chemin où vous m'avez conduit.* Les commissaires ont été voir les malades & blessés à Sainte-Mengould. Tous les soldats ont la plus grande confiance dans la convention; ils demandent ce qu'on fera des émigrés faits prisonniers.

Un courrier extraordinaire arrivé de Lille, apporte avec ses dépêches, un boulet rouge, lancé par

les ennemis, préparé à feu, pouvant mettre le feu à deux endroits. Une lettre des commissaires annonce qu'ils sont entrés dans la ville, & rend compte des cruautés des Autrichiens, guidés par l'archiduchesse *Christine*, gouvernante des Pays-Bas, sœur d'Antoinette, qui, elle-même, mettoit le feu aux boulets. 500 maisons sont ruinées, 2000 considérablement endommagées. Il est tombé sur cette ville 30 mille boulets rouges & 6 mille bombes. Manquant de vivres & de munitions, l'ennemi s'est retiré avec perte de beaucoup de monde.

On propose de décréter que Lille a bien mérité de la patrie, qu'il lui soit envoyé une bannière aux trois couleurs, sur laquelle ces mots écrits: *La nation reconnaissante*; & une somme de 2 millions à ces citoyens généreux; que la tête d'Albert de Saxe soit mise à prix, & que l'on donne 100 mille livres à qui délivrera la terre de ce monstre. Ces différentes propositions sont ajoutées.

On décrète que la loi, qui ordonne que les émigrés, pris en combattant contre leur patrie seront mis à mort, sera envoyée aux armées & exécutée.

Rolland se plaint d'une proclamation, signée Servan, qui entrave la circulation des grains, & qui n'a point été présentée au conseil exécutif. On ordonne qu'il sera fait des recherches à l'imprimerie nationale, pour connoître de qui émane cette proclamation.

Servan demande un congé; malgré l'opposition de Lecointre, cet ex-ministre l'obtient.

Une lettre de Bournouville à Dumouriez annonce de nouveaux succès. Le roi de Prusse & Monsieur ont passé dernièrement à Grand-Pré avec une pént incontevable; ils suivoient le corps d'armée, qui se retire avec le plus grand ordre; mais si le temps continue, dit Bournouville, ils seront enterrés dans la boue & ne pourront enmener ni hommes, ni chevaux, ni canons.

On décrète que le comité de surveillance rendra compte, sous 15 jours, des motifs d'arrestation de ceux détenus à Saint-Lazare.

A demain le récit de plusieurs faits de bravoure des Lillois, dont les commissaires ont rendu compte.

On s'abonne à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. Ces prix s'abonnent pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.